

ALIMENTATION DU GPU



MINISTÈRE DU LOGEMENT, DE L'ÉGALITÉ DES TERRITOIRES ET DE LA RURALITÉ ET FORESTIÈRE

Sommaire

- 1. Les profils habilités à alimenter le GpU
- 2. Les étapes d'alimentation
- 3. Le téléversement dans le GpU
- 4. Exercice: publier un DU et une SUP



Les profils habilités à alimenter le GpU



Plusieurs profils d'habilitation sont mis à disposition des acteurs de l'alimentation du GPU

	Profil Prestataire	Profil délégataire	Profil Autorité compétente	
Qui ?	Tout utilisateur (Agence d'urbanisme, bureau d'études, services techniques de collectivité, etc.)	Un prestataire désigné formellement par une (plusieurs) autorité(s) compétente(s) comme son (leur) délégataire	Autorité responsable du document, tenu au titre de l'article L129-2 du code de l'urbanisme d'alimenter le GPU = Communes, EPCI, etc.	
Quel maillage géographique ?	Maillage national (Possibilité de faire appel à un prestataire hors département)	Maillage sélectionné par la collectivité au sein de son propre périmètre territorial de compétence.	Périmètre territorial de la compétence	
Quels droits ?	Tester la conformité du DU	 Tester la conformité du DU Téléverser le DU dans le GPU Prévisualiser le DU 	 Tester la conformité du DU Téléverser le DU dans le GPU Déléguer ses droits d'alimentation Prévisualiser le DU Publier le DU 	



Les modalités d'alimentation du GPU dépendent du choix de l'autorité compétente d'impliquer ou non un prestataire ou un délégataire



Les étapes d'alimentation



La collectivité territoriale choisit les modalités de publication

Option 1 – L'autorité compétente assure seule la numérisation de son DU et l'alimentation du GPU



Quelles que soient les modalités d'alimentation choisies, un double contrôle est opéré par la CT : conformité au CNIG et conformité des documents graphiques règlementaires



La collectivité territoriale choisit les modalités de publication

Option 2 – L'autorité compétente fait appel à un prestataire pour la numérisation de son DU et assure seule l'alimentation du GPU



Quelles que soient les modalités d'alimentation choisies, un double contrôle est opéré par la CT : conformité au CNIG et conformité des documents graphiques règlementaires



La collectivité territoriale choisit les modalités de publication

Option 3 : L'autorité compétente délègue la numérisation et le téléversement



Quelles que soient les modalités d'alimentation choisies, un double contrôle est opéré par la CT : conformité au CNIG et conformité des documents graphiques règlementaires



Le téléversement dans le GpU



Démonstration



Trois modes d'alimentation

- Téléversement manuel de l'archive
- Téléversement automatique par flux WFS
- Téléversement automatique par syndication Atom





Zoom sur l'alimentation automatique



Grand Public, professionnels

Zoom sur l'alimentation automatique

Profil WFS

- > Rédigé à partir du standard CNIG
- > Ajout de deux attributs:
 - > URLPE: récupération des Pièces écrites
 - > URLMD : récupération de la fiche de métadonnée
- > Implémenté sur le GpU (lecture)

Profil Atom

- > Rédigé à partir du standard CNIG
- Précision sur les éléments obligatoires dans le flux Atom et dans les métadonnées
- > Implémenté sur le GpU (lecture)



Alimentation par flux

0. Entrer l'url du flux et définir la fréquence de moissonnage

Flux WFS Connecter le Géoportail de l'Urbanisme au flux WFS de votre plateforme.	Initialisation du moissonnage
* Adresse du flux : Fréquence de moissonnage	
Quotidien Moissoner uniquement entre minuit et 5h du matin Publier automatiquement les SUP À cocher pour activer la publication autor Ajouter	matique des SUP



Alimentation par flux

0. Entrer l'url du flux et définir la fréquence de moissonnage

1 . Lecture du flux par le GpU et récupération des données

Flux WFS



FI

* N

 Connecter le Géoportail de l'Urbanisme au flux WFS de votre plateforme.

Étape automatique

Nom du service	Statut	Fréquence d'alimentation	Moissonnage nocturne	Dernière alimentation	Dossiers récoltés	Actions
Flux WFS GeoBretagne	Moissonné	Quotidien		2015-12-09 16:23	1	% 🖹 🕻 🖋 🛍
Flux SI17	Moissonné	Hebdomadaire		2015-12-08 16:16	1	∿ 🖹 🕻 🖋 🛍



géo portail de l'urbanisme

Alimentation par flux

- 0. Entrer l'url du flux et définir la fréquence de moissonnage
 - 1 . Lecture du flux par le GpU et récupération des données
 - FI 2. Visualiser le document dans l'interface de gestion des documents

DOCUMENTS

FI

Enrichissez le Géoportail de l'Urbanisme !

Déposez et validez des données d'urbanisme pour le compte de l'autorité compétente qui vous a délégué ses droits.

Flu		Urbanisme SUP	SCoT								
Flu	4	♥ Nom	Téléversé par	♦ ^{Versio} n	Emprise géographique	Téléversé le	Publié le	◆ Statut	Standard	Rapport	
		17265_PLU_20080423	ACoupe_delegataire_WFS	1	NIEULLE- SUR-SEUDRE	08/12/2015 à 16:16		A publier	cnig_PLU_201 3		Publier

✿ AJOUTER UN DOSSIER

S FLUX ATOM

FLUX WFS

La publication dans le GpU



Quatre modes de publication

Publication d'un document opposable

> entraîne la dépublication d'un éventuel document auparavant publié

Publication d'un document annulé partiellement

> entraîne la suppression du document opposable préalablement publié

Publication d'un document annulé totalement

> entraîne la suppression du document opposable préalablement publié

Publication d'un document historique



Prise en compte des annulations



Publication

Le clic sur Publier conduit à la page d'informations détaillées du document :

cueil > Mon espace > Mes documents > 88100_PLU_20120101							
GÉNÉRALITÉS							
Publication Publier un	DU opposable Publier un DU annulé partiellemer	t Publier un DU annulé totalement Publier un ancien DU	publication				
Actions 🛃 📄 👁 🕯	Ì						
NFORMATIONS							
Téléversé le		30/05/2018 à 15:24					
Publié le		30/05/2018 à 15:46					
Statut		A publier					
Version		13					
Nom de l'archive		88100_PLU_20120101					
Nom du document		DU_88100					
Maillage		Chef-Haut					
CONTRÔLE DE LÉGA	LITÉ						
itat de l'acte: Acte non demandé sur	le GPU						
HISTORIQUE							
Nom DU	Emprise	Date d'approbation	Lien de téléchargement				
88100_PLU_20120101	88100	01/01/2012					
88100_PLU_20120101	88100	01/01/2012	*				
88100_PLU_20120101	88100	01/01/2012	*				
88100_PLU_20120101	88100	01/01/2012					
88100_PLU_20120101	88100	01/01/2012					
00400 DUU 00400404	88100	01/01/2012					
88100_PL0_20120101							



Déclarer son territoire au RNU

La publication d'un document annulé entraîne la suppression du document opposable auparavant publié :

EDITORIAL

L'annulation totale de ce document entraine l'absence de document opposable sur votre territoire de compétence.

Afin de publier le document opposable sur votre territoire, les choix suivants s'offrent à vous :

J'ai déjà téléversé le DU opposable sur le GPU

Nous vous invitions à republier le DU en question en cliquant sur le bouton "Republier" présent en fin de ligne du document sur la page de gestion des documents.

· Je dispose du DU opposable au standard CNIG mais il n'est pas présent sur le GPU

Nous vous invitons à téléverser ce DU opposable sur le GPU. Pour cela, cliquez sur "Ajouter un dossier" dans la page de gestion des documents.

• Il n'existe pas de DU antérieur opposable, mon territoire de compétence passe au RNU

Nous vous invitons à déclarer votre territoire de compétence au RNU, depuis la page de gestion de vos territoires de compétence.

Cas 3 → commune au RNU



Déclarer son territoire au RNU

Page Mon territoire de compétence :

MON TERRITOIRE DE COMPÉTENCE

Filtrer mes territoires								
Nom de maillage :	Rechercher un maillage		Type :			•		
Enfant de :	Rechercher un maillage							
Vider le filtre						Rechercher		
Affichage de 1 - 1 sur 1						Page 1 / 1		
\$ Туре	♦ Nom	Titre		♦ Soumise au RNU	Action			
Commune	88516	VITTEL		O Non				



Exercice: publier un DU



Publier un DU / une SUP

- 1. Se connecter à un compte autorité compétente
- 2. Déléguer ses droits de téléversement à un délégataire
- 3. Se connecter à un compte délégataire
- 4. Téléverser un document d'urbanisme / une SUP
- 5. Vérifier la conformité au standard CNIG
- 6. Prévisualiser un document d'urbanisme / une SUP
- 7. Se connecter à un compte autorité compétente
- 8. Prévisualiser un document d'urbanisme / une SUP et le/la publier

